

Compte-rendu de l'Assemblée Générale
Vendredi 28 Février 2014 à 19 h
Salle des Fêtes de Saint-Claude

Le président ouvre l'assemblée générale à 19 h 15

Il remercie Madame la Député, Monsieur Le Maire et ses adjoints, Madame Mugnier chargée des associations à la sous-Préfecture, les soixante-huit responsables d'associations accompagnés des membres venus nombreux ce soir.

Il excuse M. le Sous-Préfet de Saint-Claude, M. le vice-Président du Conseil Régional, M. l'Adjoint aux travaux et urbanisme, Mme la directrice du service culturel municipal, M. le directeur du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura, M. le Maire de Valfin, Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers et M. le Président du SICTOM.

Sont excusées les associations ADMD, les parents d'élèves Turcs, Folk Bienne, Sakki Dojo, la Ludothèque, la société d'animation de Cinquétral, Toujours en forme et l'UDAF.

Il excuse également Paul PICARD, administrateur de la Maison des Associations.

RAPPORT MORAL

Le président présente les différentes commissions qui ont été mises en place en 2013 : finances, reprographie, matériel, adhésions et conseils, évènementiel, communication et forum des associations.

L'implication de ces commissions a été sans faille, cela a permis de renforcer les services proposés.

Il rappelle l'achat de nouveaux matériels de sonorisation sans fil, et le renouvellement du photocopieur qui est en cours. La Maison a proposé de nombreuses formations en partenariat avec des structures qualifiées et reconnues.

Le Président rappelle les différentes manifestations : le forum des associations, le salon du bien vieillir, la fête du Truchet et le repas des associations. La Maison a accueilli trois nouvelles associations, deux associations ont arrêté leurs activités et deux associations ont dû être radiées par le conseil d'administration.

La Maison a commencé à réfléchir à la manière dont la vie associative s'inscrit sur le territoire, territoire communal et communautaire. Cela nous interroge même si la dimension communale de nos financements nous rattache bien sûr à notre ville.

La réfection du bureau s'est terminée. Des rénovations de salles sont aussi en projet. De nouvelles modalités de réservation, en partenariat avec le service culturel municipal sont à l'étude, ce qui conduira à renforcer le rôle de la Maison qui sera un guichet unique.

RAPPORT D'ACTIVITES

Le président donne la parole à Laurent MAISONHAUTE, vice-président pour présenter le rapport d'activités.

Le secrétariat : 3 501 visites.

La mise à disposition des salles : 772 demandes d'utilisations. Dans le cadre de manifestations à but lucratif, la Maison transmet une demande auprès des services municipaux qui statuent sur les conditions de réservations. L'attestation d'assurance est obligatoire pour toute réservation.

La Maison des Associations gère le planning des salles Bavoux-Lançon, de l'Écureuil, la salle 5, Witchy et Witchy 2.

La reprographie : les services proposés sont la conception et la mise en page, reliure, plastification et agrafage, impression des tickets et tenue de billetteries pour soirées. Le système de la copycarte est toujours aussi sollicité.

Le matériel : le matériel plein air, vidéo et sonorisations sont les plus sollicités. La Maison a acquis de nouveaux matériels : deux sonorisations portables avec connexion sans fil.

L'évènementiel : une année riche en manifestations avec la participation au salon du bien vieillir, l'organisation du forum des associations, la participation également à la fête du Truchet et l'organisation du traditionnel repas des associations.

La communication : newsletter mensuelle aux adhérents, organisation de formations destinées à nos adhérents en partenariat avec l'ALDESS et les services de l'État. La mise en place du site internet se concrétisera en 2014.

Les adhésions et les conseils : la Maison a étudié trois nouvelles demandes d'adhésions et a participé à trente sept assemblées générales de ses adhérents.

RAPPORT FINANCIER

Marie-Christine CHEVASSUS, trésorière présente le bilan financier et le compte de résultat de la Maison des Associations.

Les charges d'exploitation se montent à 61 800 €, en baisse par rapport à 2012.

Cela s'explique par la baisse des fournitures administratives (utilisation des stocks), la baisse des frais de télécommunication (négociation d'un nouveau contrat), baisse des charges de personnel (moins de provisions de congés payés par rapport à 2012). La dotation aux amortissements et les provisions sont en hausse du fait de provisions pour des créances irrécouvrables.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 68 096 €, elles sont en hausse.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des cotisations de nos adhérents, la hausse des prestations imprimerie, mais aussi par les subventions perçues notamment pour le forum des associations. La subvention de la ville a été moins importante. Le matériel davantage sollicité montre néanmoins une baisse qui est due à l'application de la nouvelle tarification. La hausse des produits divers s'explique par les nombreuses manifestations au cours de l'année. Les locations des équipements de salles sont en baisse.

Le résultat positif de l'exercice s'élève à 7 441 €.

Les facteurs importants qui expliquent cet excédent : les subventions et le sponsoring dans le cadre du forum des associations, les dépenses liées à la création du site internet reportées sur 2014, et une baisse probable de recettes liées à la mise à disposition des salles municipales.

La trésorière informe que le conseil d'administration de la Maison des Associations propose d'affecter le résultat au compte de report à nouveau.

Aucune question n'étant formulée, le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie VACELET, vérificateur aux comptes.

Ce dernier atteste qu'aucun élément ne permet de mettre en cause les comptes qui sont présentés et qu'ils reflètent l'image fidèle du patrimoine et de l'activité de la Maison des Associations au cours de l'année 2013.

Le président remercie Monsieur VACELET.

Pour la cotisation 2015, il est proposé qu'elle reste inchangée, soit 36 € pour les associations sanclaudiennes et 46 € pour les associations extérieures.

VOTES

Le président propose avec l'accord de l'assemblée de voter à main levée pour les votes suivants :

- Rapport moral : voté à l'unanimité.
- Rapport d'activités : voté à l'unanimité.
- Bilan financier, compte de résultat et affectation du résultat au compte de report à nouveau : votés à l'unanimité
- Cotisations 2015 : voté à l'unanimité.

- Élection du vérificateur aux comptes : Monsieur Jean-Marie VACELET renouvelle sa candidature. Un appel à candidatures est lancé. En l'absence de candidature, le vote s'effectue à main levée.

Monsieur Jean-Marie VACELET est élu à l'unanimité vérificateur aux comptes de la Maison des Associations pour l'année 2014.

VOTE POUR LE REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Les membres sortant sont : Léo CAMPANELLA, Pierre CROUZET, André LAGRON, Denise LAHAUT, Laurent MAISONHAUTE, Giulia MICHALET ; Daniel COTTET-EMARD et Paul PICARD sont démissionnaires. Les membres sortants qui se représentent sont Léo CAMPANELLA, Pierre CROUZET, André LAGRON, Denise LAHAUT, Laurent MAISONHAUTE, Giulia MICHALET. Une nouvelle candidate s'est présentée Christine BRUNATO (Sport Tonic). Un appel est lancé au sein de l'assemblée. Anne Marie PERRIER CORNET (Etoile Valfinarde) se présente.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Alain MOURET assure la responsabilité du dépouillement. Il est accompagné de Mesdames Maria ROULIN, Nathalie PERNIN, Marie-Sylvaine CANDELA et Monsieur Etienne RICHARD.

Pendant le dépouillement, le président donne la parole à Léo CAMPANELLA, vice président de la Maison des Associations pour la présentation des services proposés par la Maison des Associations.

LES SERVICES PROPOSES

Léo CAMPANELLA rappelle les différentes prestations disponibles : l'agenda, le guide des associations, le guide des activités sportives et culturelles, le soutien administratif aux associations, la location de matériel et la mise à disposition de salles.

Léo CAMPANELLA rappelle aux adhérents l'importance de réserver les salles et le matériel plusieurs jours à l'avance, de s'assurer que les salles soient disponibles avant de fixer une date de réunion, de penser à récupérer les clés au bureau de la Maison des Associations avant 17h30.

Il informe également de la mise à disposition possible d'une clé 3G pour bénéficier d'une connexion internet dans les salles de réunion ou lors de manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

Le président donne la parole à Mme MUGNIER, chargée de la vie associative à la sous-Préfecture. Elle rappelle l'importance des justificatifs à fournir chaque année. Il est important de toujours rester en adéquation avec les statuts.

Elle rappelle que 1 200 associations actives sont déclarées et 765 associations sont en veille.

Elle explique que les derniers membres du bureau sont responsables malgré la mise en veille de l'association. Afin d'éviter tout conflit, il est plus prudent de dissoudre l'association en conformité avec les statuts et de distribuer l'actif selon la loi 1901 à une ou des associations qui ont le même but.

Le président donne la parole à Monsieur le Maire.

M. LAHAUT précise que la Maison des Associations fonctionne bien et qu'elle a le soutien de ses adhérents. La relation ville-associations est tout-à-fait productive. La Maison est riche en associations et contribue à leur promotion. Les bénévoles se dévouent pour les autres dans un monde trop voué à la commercialisation. La ville de Saint-Claude a consacré 570 000 € de subventions à 120 associations cette année. La Maison des Associations est dynamique et son rôle est irremplaçable pour le bien-être de la collectivité.

Le président donne la parole à Marie-Christine DALLOZ, député.

Mme DALLOZ souligne que la Maison des Associations de Saint-Claude est une spécificité dans le Jura. La mise à disposition est importante avec en moyenne 15 locations par semaine. Le Forum des associations rassemble la diversité des associations et permet de construire des liens. Il est important de préserver cet événement et l'améliorer même. La Maison des associations a 126 adhérents, c'est une belle performance. Elle apporte des réponses concrètes et pragmatiques aux associations. Elle souligne la richesse et la diversité des associations. La ville a besoin de la dynamique des associations et du lien social. Elle rend hommage à tous les présidents et les bénévoles de Saint-Claude.

Le Président remercie Paul PICARD, administrateur démissionnaire pour sa disponibilité, son engagement au sein de la Maison des Associations durant de nombreuses années, et sur lequel il sait pouvoir toujours compter.

RESULTAT DU VOTE DU REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Nombre de votants : 208

Nombre de voix exprimées : 183

Nul : 25

Christine BRUNATO:	177 voix	ELUE
Léo CAMPANELLA :	183 voix	ELU
Pierre CROUZET :	183 voix	ELU
André LAGRON :	183 voix	ELU
Denise LAHAUT :	177 voix	ELUE
Laurent MAISONHAUTE :	183 voix	ELU
GIULIA MICHALET :	177 voix	ELUE
Anne-Marie PERRIER CORNET :	173 voix	ELUE

Le président clôt l'assemblée générale à 20 h 30.

Il invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié offert par la Maison des Associations de Saint-Claude après la remise du mérite associatif.

Monsieur le Maire procède à la remise de la médaille du mérite associatif à Madame Christine BADOT et Messieurs Pierre CROUZET, Daniel CRETIN, Pierre DUPUY, Bernard GUYON, André Julian et Daniel LEGER.

Le secrétaire,
Daniel BOSIO

Le président,
Olivier BROCARD